ART. 11 N° 949

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 949

présenté par M. Dussopt

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 5, supprimer le mot :

« ensuite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.